

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

# <u>SEANCE DU 15 MAI 2014</u>

L'an deux mille quatorze, le quinze mai, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le sept mai 2014 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

### PRESENTS:

M. Hugues PORTELLI, Maire

M. HAQUIN, M. NACCACHE, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE, Mme CHIARAMELLO, *Adjoints au Maire*.

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, M. BUI, Mme OELHER, M. LAHSSINI, Mme GUTIERREZ, Mme SEVIN ALLOUET, Mme MEZIERE, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. EL MAHJOUBI, M. RAVIER, M. KHINACHE, Mme CASTRO FERNANDES, M. QUENUM, M. VON DAHLE, M. TROGRLIC, MIle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU, *Conseillers Municipaux*.

### ABSENT EXCUSE:

Mme PEGORIER-LELIEVRE (pouvoir à M. PORTELLI)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Désir QUENUM qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

## I - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compterendu de l'utilisation de la délégation.

## II - AFFAIRES GENERALES

#### Le CONSEIL MUNICIPAL:

1) - APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes concernant l'achat de vêtements de travail et d'accessoires de sécurité (équipements de protection individuelle) pour le Centre Communal d'Action Sociale et la Commune d'Ermont et AUTORISE le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant la fourniture de repas en liaison froide et de goûters pour les services scolaires, périscolaires et Petite Enfance de la Commune d'Ermont, et le Centre Communal d'Action Sociale d'Ermont et **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

2) - APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes concernant la fourniture, la livraison et l'installation de différents types de mobilier à destination des établissements scolaires et périscolaires pour le Syndicat Intercommunal Jean Jaurès et la Commune d'Ermont et AUTORISE le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

**- ARRETE** une liste de contribuables de 16 titulaires (dont 1 hors commune) et de 16 suppléants (dont 1 hors commune) à partir desquelles seront désignés par le Directeur des Services Fiscaux les membres de la Commission Communale des Impôts Directs. Ci-dessous la liste des contribuables :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Pascal BOUCHER	Mme Denise SIBILLE
M. Gérard BASTIDE	M. Raymond MANELLA
M. Jean YVETOT	M. Léon LEVEL
M. Jean-Paul GARNIER	M. Jacky MILLET
Mme Francine HIVERT	Mme Mireille JUTEAU
M. Pierre CHEROUVRIER	M. Alain MAZURIER
Mme Jacqueline ABADIE	Mme Franca GARAUDE
M. Jean-Jacques BOSSÉ	M. Daniel COMBEAULT
Mme Denise BEIX	M. André PRÉTOT
Mme Martine BEAUMONT	M. Jacques LYONCOURT
M. Jacques MONAYONG	M. Youssouf MOHAMED
M. Jean HERVOT	Mme Pierrette FRANÇOIS
M. Jean-Marie RICHARD	Mme Suzanne HÉDUIN
(hors commune)	(hors commune)
M. Jérôme SAMSON	M. Jean-Luc MENAGER
M. Bernard CASTELLON	M. Pierre MORISSEAU
M. Didier JOBERT	M. Kossi ATSU

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

4) - AUTORISE le Maire à signer le contrat d'apprentissage et la convention de formation à intervenir relatif à l'accueil d'un apprenti au sein de la direction des Ressources Humaines qui prépare un Master « Communication et Ressources Humaines », sur 2 ans.

<u>Résultat du vote</u> Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

5) - PROCEDE à la modification du tableau des effectifs du personnel communal, comme suit, pour tenir compte de l'évolution des services :

NOMBRE	POSTE A CRÉER	SERVICE	MOTIF
1	Attaché	Services Techniques	Poste vacant suite à 1 avancement de grade
1	POSTE CRÉÉ		

NOMBRE	POSTES A SUPPRIMER	SERVICES	MOTIFS
1	Tankaisian Duinainal da 2ème alassa	Services	Poste vacant suite à 1
	Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Techniques	avancement de grade
1	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup>	Services	Poste vacant suite à 1
	classe	Techniques	avancement de grade
1	Adjoint Technique Principal de	Services	Poste vacant suite à 1
	2ème classe	Techniques	avancement de grade
1	Adjoint Technique de 1ère classe	Services	Poste vacant suite à 1
		Techniques	avancement de grade
2	ATSEM de 2 <sup>ème</sup> classe	Action	Postes vacants suite à
		Educative	avancement de grade
1	Auxiliaire de puériculture de 1ère	Petite Enfance	Poste vacant suite à 1
	classe	Tettle Emance	avancement de grade
1	Adjoint d'Animation de 2 <sup>ème</sup> classe	Jeunesse	Départ agent
	à 65%	Jeunesse	
1	Adjoint d'Animation de 2 <sup>ème</sup> classe	Centres Sociaux	Poste créé non pourvu
1	à 38%	Centres Boeraux	
1	Directeur d'établissement	Conservatoire	Retraite agent
	d'enseignement artistique à 71.43%	Conservatorie	
1	Assistant d'enseignement artistique	Conservatoire	Poste créé non pourvu
	principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 85%	Conservatione	
1	Assistant d'enseignement artistique	Conservatoire	Augmentation taux d'emploi de l'agent
	principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 55%		
1	Assistant d'enseignement artistique	Conservatoire	Poste créé non pourvu
	principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 10%		
1	Assistant d'enseignement artistique	Conservatoire	Augmentation taux d'emploi de
	principal de 1ère classe à 22.50%		l'agent
14	POSTES SUPPRIMES		
TOTAL VILLE EFFECTIFS BUDGETAIRES			493
TOTAL POL	LE CULTUREL EFFECTIFS BUDG	44	

<u>Résultat du vote</u> Présents ou représentés : 35 Abstentions : 4 (Groupe Générations Ermont : M. TROGRLIC, MIle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU)

Votants: 35 Pour: 31

6) - AUTORISE la fermeture de la rue Claude Farrère, impasse desservant uniquement les bâtiments de la résidence, pour lutter contre les stationnements anarchiques et gênants notamment sur les trottoirs compromettant ainsi la sécurité des piétons. Cette fermeture consiste en la pose d'une barrière semi automatique et de jardinières.

<u>Résultat du vote</u> Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 7) **DESIGNE** Monsieur Christophe FORGET, Chargé d'affaires au sein de la Direction du Logement social & SEM immobilières Ile-de-France, comme membre nommé au sein du Conseil d'Administration de l'OPH Ermont-Habitat en remplacement de Monsieur BRIL, ancien administrateur ;
  - **ET DECIDE** de ne pas procéder par scrutin secret pour la présente désignation, aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoyant expressément ce mode de scrutin en ce qui le concerne.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

#### Le CONSEIL MUNICIPAL:

#### Jeunesse:

1) - AUTORISE le Maire à signer avec les collèges volontaires d'Ermont, le Centre d'Information et d'Orientation (le CIO), les parents et les enfants concernés, les conventions relatives à l'accueil de jeunes en situation d'exclusion temporaire scolaire.

## Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

2) - AUTORISE le Maire à signer les nouvelles conventions 2014/2015 avec les collèges Jules Ferry et Antoine de Saint-Exupéry pour permettre à l'ensemble des collégiens de découvrir des activités manuelles et culturelles, à titre gratuit, mais aussi de favoriser des moments d'échange et de convivialité entre eux. Ces activités ont lieu durant une heure pendant la pause méridienne, les lundi et mardi au collège Saint- Exupéry et les jeudi et vendredi au collège Jules Ferry.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

# V - CULTURE

### Le CONSEIL MUNICIPAL:

#### Théâtres:

- 1) APPROUVE les grandes orientations de préparation de la saison 2014-2015 comme suit :
  - Offre de spectacles professionnels pour tous les âges, représentant une diversité de genre, sans rien exclure (théâtre de répertoire, humour, textes contemporains, répertoire jeune public, musique de répertoire, jazz, musique actuelle ...). Programmation d'une saison de cinéma et d'une saison de conférences hebdomadaires.
  - Priorité aux partenariats locaux (Centres socioculturels, Conservatoire, Centres de loisirs...), départementaux (FTVO, JAFO, Festival 1eres Rencontres, Ecran V-O...) et nationaux appuyés sur des réseaux professionnels (Chaînon manquant, RIDA Jeune Public, le TARMAC- la Scène Internationale francophone...).
  - Mise en place de résidences de création et d'actions culturelles autour des spectacles.

#### - AUTORISE:

- Le Maire à signer dans le cadre de cette programmation toute convention ou contrat produit et établi dans le respect des limites fixées par le budget municipal ;
- Le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes et associations de promotion du spectacle vivant ;
- Le Maire à procéder, par décision municipale, à toutes les modifications nécessaires des régies de recettes concernées et à accomplir l'ensemble des démarches et à signer tous documents utiles.

## Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) FIXE les formats et tarifs publicitaires pour le programme de la saison culturelle 2014/2015 comme suit :
  - Le format du programme est de 21 cm x 15 cm.
  - 1 page : 1 500 € HT
  - ½ page (en largeur ou en hauteur) : 798 € HT
  - 1⁄4 de page : **414 € HT**
  - Bannières (10 cm x 3 cm) : 207 € HT
  - AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants avec les annonceurs.

## Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

## **Conservatoire:**

- APPROUVE la nouvelle grille tarifaire des activités du Conservatoire Jacques Juteau pour l'année scolaire 2014/2015;
  - APPROUVE la mise en place de l'option spectacles ;
  - APPROUVE le renouvellement de l'offre de bienvenue accordée dans le cadre de l'opération annuelle d'accueil des nouveaux Ermontois ;
  - APPROUVE le renouvellement de l'offre accordée à tout détenteur d'un Pass'jeune ;

- AUTORISE la gratuité d'inscription aux cours de formation musicale pour les élèves inscrits aux ateliers musicaux du Service Municipal Jeunesse, au titre des échanges pédagogiques et des partenariats mis en place entre le Conservatoire et ce dernier.

## Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) APPROUVE la demande de classement du Conservatoire Municipal Jacques Juteau ;
  - **SOLLICITE** le Ministère de la Culture et de la Communication pour le classement du Conservatoire Municipal Jacques Juteau en Conservatoire à Rayonnement Communal au titre de la danse ;
    - AUTORISE le Maire à signer les documents s'y afférant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

## VI - SOLIDARITES, HANDICAP, SANTE, LOGEMENT

#### Le CONSEIL MUNICIPAL:

- APPROUVE la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un local sis, 2 rue Claude Debussy au profit de l'association *Souris à ta Vie* pour qu'elle puisse disposer d'un espace d'accueil et de travail pour y développer son action en développant le lien social et la solidarité entre les habitants des quartiers, à travers notamment la mise en place d'animations et d'activités culturelles, sportives et de loisirs. Elle aide également les jeunes et les adultes en difficulté en les mettant en relation avec les structures et organismes compétents : services municipaux, Centre Communal d'Action Sociale, service de prévention spécialisée, services départementaux, Mission Locale, Pôle Emploi, bailleurs sociaux...;
  - AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec la Présidente de l'Association Souris à Ta Vie ;
  - PRECISE que le bénéficiaire ne supportera aucune charge en dehors de ses abonnements personnels pris par ses soins.

# Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) FIXE le montant des entrées au Parc Saint-Paul, sortie organisée par le conseil de quartier « Espérances-Arts », comme suit :
  - 5 €par enfant jusqu'à 12 ans,
  - 9 €par personne à partir de 13 ans.
  - DIT que le nombre de places est limité :
    - à cinq personnes maximum, par famille, pour les habitants du quartier des Espérances-Arts ;
    - et à deux personnes maximum pour les membres du Conseil de Quartier Espérances-Arts,
  - **DIT** que toute annulation ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement.

# Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- **3) APPROUVE** les termes de l'avenant de renouvellement à la convention avec le Préfet pour le versement de l'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (frais de fonctionnement) ;
  - **AUTORISE** le Maire à le signer.
- 4) APPROUVE les termes de la convention qui lie la Ville d'Ermont et le Centre Communal d'Action Sociale qui définit l'étendue des concours apportés par la Ville en dehors de la subvention annuelle d'équilibre du budget dans le but d'animer et développer l'action municipale dans le champ de l'action sociale.
  - **AUTORISE** le Maire à la signer.

## Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 5) **DECIDE** de renouveler son adhésion au Comité Départemental d'Education pour la Santé du Val d'Oise (CODES 95) : Centre de ressources en santé publique qui développe ses missions autour de plusieurs pôles : Pôle documentaire, Pôle formation et Pôle action/méthodologie/production ;
  - **DESIGNE** M. PICARD-BACHELERIE, titulaire, et M. TELLIER, suppléant, pour représenter la ville au sein de l'Assemblée Générale de l'association ;
  - AUTORISE le Maire à signer l'adhésion.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Votants : 35

2 bulletins blancs 2 bulletins nuls Pour : 31 voix

- 6) **APPROUVE** les termes de la convention des droits de réservation de logements pour le contingent communal de la résidence O'Zen avec le bailleur Ermont-Habitat ;
  - AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

# VII – EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCES

#### Le CONSEIL MUNICIPAL:

- 1) **RETIRE** de l'ordre du jour le point relatif au projet de création d'un parking, rue de l'Est dans l'enceinte de l'école Victor Hugo.
- 2) APPROUVE la convention, accompagnée de la charte relative au système d'information géographique (SIG) intercommunal qui a pour but d'améliorer l'organisation des informations géographiques par une grande fédération de l'information. Il permet de créer, d'organiser et de présenter des données alphanumériques spatialement référencées, autrement dit géoréférencées, ainsi que de produire des plans et des cartes, à l'échelle intercommunale;
  - AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec la Communauté d'Agglomération Val et Forêt ;
  - **DIT** que les dépenses nécessaires à la mise en place, à la maintenance et au développement de ce dispositif, à l'échelle locale, seront inscrites au budget communal.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

### **VIII - FINANCES**

### Le CONSEIL MUNICIPAL:

1) - Attribue une subvention exceptionnelle au collège Antoine de Saint-Exupéry d'un montant de 1 470,00 € pour le voyage en Angleterre des classes de 4ème et 3ème, soit 30 euros par famille.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

## IX – <u>REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS</u>

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h40.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Hugues PORTELLI.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet sous huitaine.

## AFFICHE le 22 MAI 2014